

Développement durable : anatomie d'une notion

Dominique Pestre

Historien des sciences, EHESS, Centre Alexandre Koyré, MNHN, 75231 Paris cedex 05, France

Omniprésente dans le langage commun, terme de référence global pour l'action publique, l'expression « développement durable » joue de fait un rôle majeur en tant que catalyseur de la réflexion et de l'action en vue de préparer un avenir souhaitable. En témoigne tout particulièrement le fait qu'elle est devenue un mot-clé central dans des recherches de tous domaines. Il est donc indispensable d'en clarifier les contours afin d'être au fait des enjeux qu'elle recouvre et d'être ainsi en mesure d'y avoir recours en connaissance de cause : à savoir, en sachant les engagements qu'elle suppose.

La Rédaction

Mots-clés :

développement durable ;
social-démocratie ;
espace public ;
libéralisme ;
néoconservateurs

Résumé – Ce texte défend l'idée que le développement durable n'est pas une chose univoque dont nous pourrions simplement dire la vérité. Il insiste sur le fait que le développement durable est d'abord, en termes historiques, un projet de société, un choix pour la vie bonne et en commun sur Terre, un idéal de type social-démocrate et écologiste. Il indique ensuite en quoi ce projet ne peut pas ne pas rencontrer des logiques politiques et économiques qui ne sont pas les siennes et qui s'opposent à lui. Le texte montre que « développement durable » est aussi une expression omniprésente dans l'espace médiatique, un « slogan » infiniment malléable et susceptible de tous les détournements. Dans un troisième temps, le texte soutient que le développement durable n'est toutefois pas qu'un projet de société sociale-démocrate-écologiste ou un mot d'ordre devenu une norme du bien-dire dans l'espace public. Il est aussi un ensemble d'institutions et de pratiques légales plus ou moins cohérentes et qui produisent des effets dans l'ordre des légitimités. Finalement, le texte montre que, pour beaucoup, le développement durable est aussi une cible, une manière de penser le monde qui, si elle ne peut être frontalement attaquée du fait de son aura attractive et affective pour les populations, doit être minée de l'intérieur, refusée autant que faire se peut.

Keywords:

sustainable development;
social democracy;
public space;
liberalism;
new conservatism

Abstract – **Sustainable development, anatomy of a notion.** Our paper asserts that sustainable development is not a univocal question whose inherent truth may be clearly stated. In historical terms, sustainable development is originally a societal project aiming at a better common life on Earth, a kind of environmental and social-democratic ideal. This project, however, must unavoidably face economic and political logics that often run against it. The paper then claims that 'sustainable development' as an expression has become omnipresent in the media, an infinitely flexible mantra liable to endless adaptations and transformations. In the following section, the paper postulates that sustainable development is not solely an ecological-social-democratic project nor a norm of 'correct speak' in the public sphere, but that it is also a set of more or less articulated institutions and practices that have a fallout on social legitimacies. Finally the paper states that for many, sustainable development is also a hit target, a way of conceiving the world that, if it cannot be combated head on because of its attractive and affective aura, must at all costs be undermined from the inside and pushed out of the way.

Le développement durable, tel qu'il est défini, raconté ou mis en œuvre depuis deux décennies et demie, n'est pas une chose ou une pratique univoque dont nous pourrions simplement dire la vérité. Il ne constitue pas une évidence, un avenir dont les valeurs et les institutions seraient partagées, une nécessité commune que chacun s'empresserait de mettre en œuvre. Il s'agit plutôt, si l'on regarde les choses dans leur diversité et de façon pragmatique, d'un syntagme aux usages très divers, d'un

ensemble de convictions, de pratiques et d'institutions chargées de sens variables, mais encore d'un enjeu autour duquel se déroule un débat, une bataille politique entre projets de société. Ce que je me propose de faire dans ce texte¹ est de passer en revue de façon un peu systématique quelques-uns de ces sens, tels qu'ils se déploient

Auteur correspondant : pestre.dominique@gmail.com

¹ Ce texte reprend les termes d'une intervention faite à la journée organisée par l'association Natures Sciences Sociétés - Dialogues le 12 janvier 2010, au Muséum national d'histoire naturelle, à Paris.

concrètement aujourd'hui, afin de comprendre les enjeux de la situation qui est la nôtre.

Un idéal de société et de vie en commun

Le développement durable est d'abord, historiquement, un projet de société, un choix pour la vie bonne et en commun sur Terre, un idéal donné pour guider l'action collective. Cet idéal, si je résume à ma façon ce qui est bien connu et en constitue le fonds commun, repose sur trois principes². Il s'agit d'abord d'un idéal de justice sociale pour les populations de la planète, d'un idéal pour aujourd'hui et pour les générations futures. Il s'agit ensuite d'un idéal de précaution et de justice environnementale à intégrer aux projets de développement sociaux et économiques, à articuler avec eux. Il s'agit enfin d'un idéal politique, d'un idéal de délibération, d'un idéal de débat ouvert et de participation de tous à la décision et aux choix. La raison qui fonde cette dernière proposition est que le débat socialement ouvert permet de mobiliser tous les types de savoirs, d'expériences et de vécus, et, ainsi, de mieux anticiper les problèmes et leur grande complexité et d'inventer les solutions les plus appropriées.

Cet idéal de développement durable présuppose donc des valeurs, une certaine appréciation de ce qu'est la vie bonne en société et pour la Terre. Il présuppose une analyse des solutions possibles – par les sciences, bien sûr, mais aussi par la mobilisation d'autres formes de savoir, d'autres cadrages des problèmes, d'autres échelles d'action (de la prévention globale à l'adaptation locale, par exemple). Il suppose une concertation entre ces diverses formes de savoir et de jugement, la définition de règles, d'objectifs et de priorités communes. Il suppose un échange raisonnable, un débat constructif et de bonne foi, une volonté de dialogue partagé dont les conclusions doivent être intégrées à nos modes de développement économique et social. Il suppose la conception d'un programme, d'un ensemble de mesures à prendre, et l'énoncé de règles et de principes pour l'action à venir – pour l'action économique, pour l'action politique, pour l'action sociale et l'action environnementale. Il suppose finalement des moyens de juger des réalisations effectives, par des indicateurs par exemple, mais aussi par d'autres formes de jugement.

L'origine de cet idéal se trouve dans les débats des années 1960 sur l'environnement et le nucléaire, il est à trouver dans la conférence de Stockholm de 1971 et dans toutes celles qui lui ont fait suite – jusqu'au rapport

Brundtland et à la conférence de Rio, qui accréditent le vocable de développement durable lui-même³.

Si je devais résumer d'une expression la nature du développement durable comme projet politique, ce qu'il incarne comme valeurs, volontés et principes chez ses promoteurs initiaux, je dirais que « développement durable » est le nom donné à un projet de nature fondamentalement « sociale-démocrate-écologiste » – expression que j'entends comme un idéal type, comme un idéal positif, que j'entends dans un sens général qui ne réfère à aucune social-démocratie concrète et historiquement située. Je choisis cette expression car le développement durable des origines promeut une société qui considère nécessaire de se penser pour se bien développer ; qui promeut, à côté de l'action des marchés et de la consommation, une appréhension raisonnée et collective des problèmes ; qui promeut des valeurs d'anticipation et de maîtrise ; qui croit à la capacité de l'esprit humain et du dialogue pour comprendre et améliorer la vie ; qui est mue par un idéal de justice sociale et de protection de l'environnement qui se veut prudent et redistributif – et que ces caractères me semblent adéquats aux philosophies sociales-démocrates (devenues écologistes)⁴.

Dit autrement, ce projet de société se situe aussi dans une lignée keynésienne étendue à l'environnement considéré comme un nouveau partenaire, c'est-à-dire qui croit à la possibilité, même si c'est de façon partielle et non sans problème, de fixer des objectifs de bien commun et de les réaliser, qui croit, contrairement à ce que dit Hayek (1944), que les marchés ne peuvent être laissés à eux-mêmes, qu'il convient de les cadrer et les définir de façon délibérée par de nouvelles règles, qu'ils conduisent aussi, de façon très régulière, à des effets environnementaux négatifs et à la désagrégation du social. En bref, elle est sociale-démocrate-écologiste en ce qu'elle croit nécessaire de penser la vie commune et d'en délibérer, qu'elle croit utile de l'appréhender aussi par la pensée collective, par la raison et l'échange.

³ Il faut noter qu'il y a une importante différence entre le rapport Brundtland et sa « traduction » dans l'Agenda 21 de Rio. Le premier correspond à ce que je décris dans ces pages. L'Agenda 21 en diffère en ce qu'il est largement formulé dans le nouvel idiome du « néo-libéralisme » et qu'il accorde aux marchés un rôle de régulateur central.

⁴ Pour Gilles Deleuze, ce que j'appelle philosophie sociale-démocrate et ce qui la différencie des philosophies « de droite », c'est d'abord une affaire de perception : « Ne pas être de gauche [...] c'est [...] [p]artir de soi [...] [...] dans la mesure où on est privilégié [...], on se dit « Comment faire pour que la situation dure ? » [...]. Être de gauche, c'est l'inverse. C'est percevoir [...] d'abord l'horizon [...]. [...] tu sais simplement que cela ne pourra pas durer, ces milliards de gens qui crèvent de faim et cette injustice absolue. On considère que ce sont là les problèmes à régler [par des] arrangements, [des] agencements mondiaux [...] ». *L'Abécédaire de Gilles Deleuze*, Éditions Montparnasse, 3DVD, 1996, rubrique « G comme Gauche ».

² La référence est bien sûr ici le rapport Brundtland (World Commission on Environment and Development, 1987).

Un idéal aux prises avec d'autres logiques

La situation à laquelle ce projet de développement durable fait face est que les sociétés dans lesquelles il s'inscrit ne sont pas réglées par le principe unique qu'il met en avant, mais par des principes, des intérêts et des modes de déploiement contradictoires et nombreux. Nos sociétés, chacun le sait, sont en effet à la fois des sociétés libérales d'un point de vue politique et économique, des sociétés ancrées très largement dans des nations et la défense de leurs intérêts et des sociétés à systèmes politiques représentatifs qui disent se gouverner par des débats et des choix. Ce sont des sociétés d'individus libres dont les droits à l'autonomie sont clairement définis et protégés, mais aussi des sociétés de marchés reposant sur des entrepreneurs en concurrence qui cherchent à maximiser leurs gains et des sociétés politiquement organisées dans le cadre d'États-nations reposant sur des gouvernements élus – voire sur des règles partiellement articulées entre elles à l'échelle globale de la planète – et ces logiques ne peuvent aller sans tension. Nos sociétés ne constituent pas des ensembles intégrés – et cette variété intrinsèque n'est pas un accident : elle est ce qui fonde, comme disait Benjamin Constant (1819), « la liberté des modernes »⁵.

Pour rester simple, j'évoquerai ici trois tensions fondamentales entre ces réalités complexes et le projet social-démocrate-écologiste qu'est initialement le développement durable. La première est entre les logiques de marchés et de consommation, les logiques d'entrepreneurs libres d'innover, de produire et de vendre, les logiques des États qui défendent leur souveraineté et les privilèges de leurs mandants et de leurs industries garantes d'emplois – et qui, donc, reposent sur la défense légitime de leurs intérêts, donnée comme valeur première – et les logiques dialogiques, les logiques de développement raisonné et de choix collectifs, l'idée d'entraide et de collaboration comme vecteurs d'efficacité, et maintenant les logiques de précaution reposant sur des savoirs et des valeurs de partage. On peut certes rêver d'un monde où ces deux univers seraient réconciliés, d'un monde où une sorte d'harmonie des Lumières prévaudrait, où les « externalités négatives » (notamment sur l'environnement) ne seraient plus gratuites, mais les résistances à ces formes nouvelles de cadrage des marchés restent puissantes puisqu'elles introduisent un surcoût que chacun souhaite voir supporté par les autres⁶.

La seconde tension relève des différences de temporalité de ces deux univers. Le premier a une logique d'action à court terme – ce qui importe est le retour rapide sur investissement ici et maintenant, la protection des intérêts bien compris des États, des individus et des entrepre-

neurs – et ses critères d'évaluation ne sont pas de l'ordre d'un bien commun abstrait, mais les avantages particuliers qui peuvent être obtenus pour soi. De plus, dans le cas des activités marchandes, les produits nouveaux se répandent librement via les marchés, ils sont joyeusement appropriés par certains et refusés par d'autres, ils refont le monde et le transforment de fait, indépendamment de tout débat ou discussion préliminaire – et les effets globaux négatifs qu'ils engendrent sur l'environnement, la santé publique ou les modes de vie, lorsqu'ils sont reconnus, n'apparaissent souvent qu'à travers les usages, et donc avec le temps. Les collectifs humains-environnementaux atteints par ces déploiements techniques nouveaux sont donc placés en position réactive et d'après coup, et il leur faut du temps pour en saisir les conséquences et proposer des formes d'adaptation. Certes, il existe des possibilités d'anticipation, mais l'action qui conteste les états de fait que créent les logiques de marché ne peut se déployer vraiment que lorsque les effets sont là, et donc dans un second temps, a posteriori. Et comme les avantages et inconvénients de ces nouveautés sont loin d'être jugés de la même façon par tout un chacun – Quels sont les effets négatifs des OGM, *if any*? Assiste-t-on à un réchauffement de nature essentiellement anthropique? – cette asymétrie temporelle est un handicap pour la précaution.

Ma troisième remarque est celle-ci. D'un certain point de vue, l'idée de la décision anticipatrice et partagée est positive. Si l'on pouvait réunir tous les *stakeholders* concernés en des forums idoines et choisir, après débat systématique, entre gens de bonne volonté, il semble que la situation serait simple et la décision sans « vraie » contestation possible. Or, cela est douteux – malgré le caractère sympathique et vertueux de la proposition. Parce qu'un consensus plein ne peut jamais exister dans les sociétés « réelles » ; parce que les enjeux sont trop variés et complexes pour conduire à l'unité ; parce que certains sont toujours lésés par les changements et doivent s'adapter plus que d'autres ; parce que des abus de pouvoir de la part des majorités sont toujours possibles – en bref, parce que les intérêts diffèrent. C'est pourquoi, en termes principiels, l'ordre démocratique doit moins se définir par l'imagination de la décision idéale prise par tous en un moment donné, et devenant ainsi incontestable pour ne pas dire parfaite – chose de toute façon irréaliste – que par l'équilibre des pouvoirs⁷.

Le mouvement démocratique – du moins si je me limite ici à sa seule forme idéale – se caractérise plutôt par des jeux d'équilibre instables, nombreux et en perpétuelle adaptation. Le premier est un jeu de pouvoir entre libéralisme économique et politique conçu comme garant des libertés – des libertés individuelles et de choix de vie, liberté de produire et de consommer – et les contreponds

⁵ Pour un cadrage parallèle de ces questions, cf. Fitoussi (2004) ; pour une réflexion plus large, cf. Derrida (1994).

⁶ Pour ce paragraphe et le suivant, cf. Pestre (2007).

⁷ Pestre, D., The politics of hybrid forums, article à paraître en 2011 dans un ouvrage en l'honneur de Michel Callon.

de l'univers délicat de la décision collective et des principes électifs (Chaniel, 2001). Le geste démocratique se caractérise ensuite par la multiplicité des modes de régulation qu'il met en œuvre. Ceux-ci relèvent des pouvoirs exécutifs ; ils relèvent du pouvoir législatif – lorsqu'il réussit à garder un peu d'indépendance ; ils relèvent des pouvoirs administratifs et réglementaires – inévitables dans les sociétés hautement différenciées que sont les nôtres ; ils relèvent du pouvoir judiciaire, qui a l'avantage insigne de ne pas juger en généralité (en définissant le bien commun, par exemple, comme tendent à le faire les comités d'experts et les agences), mais d'estimer des choses accomplies portées par des plaintes toujours spécifiques ; ils relèvent du pouvoir de l'espace public se manifestant par la presse et le web, par les manifestations et la grève en tant qu'elles sont porteuses de projets, d'idéaux et d'intérêts divers. Et dans cet univers, l'intervention d'après coup et toujours reprise est essentielle puisque les conséquences et les effets de nos actions sont souvent peu clairs au moment de la décision, que les possibilités d'adaptation a posteriori sont inévitables – et parce que les jeux d'équilibre et de corrections mutuels constituent la garantie la moins mauvaise d'un fonctionnement démocratique et ouvert (Fressoz, 2009).

La notion de développement durable est donc un oxymore, un oxymore qui a été utile au moment du rapport Brundtland pour dire l'importance de tenir ensemble questions sociales, questions de développement et questions environnementales, qui est utile en lui-même dans de nombreuses situations, qui est utile par les institutions qu'il permet de secréter, mais un oxymore tout de même puisqu'il masque ou feint d'ignorer la complexité des situations, les tensions inévitables propres à tout univers social. Dans cet oxymore, pour conclure cette section, la tension principale semble être entre développement, qui renvoie au rattrapage du Sud mais aussi à la poursuite du progrès industriel et de consommation du Nord, et durabilité environnementale (*sustainability*), dont on peut craindre qu'elle ne fasse pas symbiose évidente avec le premier⁸.

Une expression largement reprise dans l'espace public

Le développement durable est toutefois plus qu'une nouvelle conception du développement devant faire face à des réalités et des modes de régulation qui agissent contre ou indépendamment d'elle. L'expression, car il s'agit bien d'une expression circulant largement dans

l'espace public, est aussi devenue, dans les dernières années, un « slogan » au sens très vague mais constamment repris, un lieu commun fonctionnant comme une norme nouvelle et englobante, un leitmotiv au sens élastique dont chacun se revendique mais qu'il peut interpréter assez librement. Dans l'espace médiatique, le terme de « développement durable » est devenu le nouveau sens donné au progrès responsable et heureux que nous devrions tous embrasser, il participe de la « novlangue » qui s'est progressivement constituée au cours des deux ou trois dernières décennies et qui inclut d'autres expressions et énoncés de principe, comme « la bonne gouvernance », « la transparence », « les engagements volontaires », « les partenariats public-privé » ou « la participation ». Le développement durable participe de la nouvelle idéologie du XXI^e siècle, comme dit Zaccà (2007 et 2009), laquelle emplit les ondes des radios et les journaux, a sa place à l'école et sur le web, se donne comme un principe du Bien repris par tout un chacun, certes vague et souple, mais que personne ne peut aisément contester sans risque de délégitimation rapide.

Il n'y a donc pas lieu d'être surpris par le fait que les grandes institutions du consensus de Washington elles-mêmes s'y soient ralliées très tôt et en aient fait un de leurs mots d'ordre – la Banque mondiale autant que l'OCDE. De même, les entreprises et les politiques affirment, depuis une décennie ou deux, que le développement durable est leur priorité, qu'il guide leur action (puisque, et même si ce n'est pas la seule raison, électeurs et consommateurs en semblent de chauds partisans), que l'environnement est un bien à chérir, et tous s'engagent publiquement sur des chartes ou des programmes – les fameuses chartes de responsabilité sociale et environnementale des entreprises, par exemple, ou le Grenelle de l'environnement en France, qui visent à promouvoir cet oxymore qu'est le développement durable.

Je pense néanmoins que nous serons tous d'accord pour dire qu'il peut ici exister un grand fossé des promesses aux réalisations, des mots aux choses. Un premier indice de ce possible écart est à trouver dans les limites des progrès accomplis depuis deux décennies, malgré les déclarations et les politiques officiellement mises en œuvre. Un autre, plus ancien, est donné par la manière dont les sociétés de conseil aux entreprises et aux grands partis politiques américains (les pétroliers et les Républicains notamment) en parlent depuis les premières années 1990. Leur conseil – assez clairement cynique, il est vrai – est qu'il faut tenir compte et répondre positivement, dans les discours du moins, aux souhaits de populations qui se révèlent être à la fois *green and participative*. Il convient donc, répètent-elles à leurs clients, qu'ils affirment haut et fort leur désir de sauver la planète, qu'ils mettent eux-mêmes en œuvre, de façon visible, des actions allant dans ce sens et qu'ils installent, de façon tout aussi volontaire, des politiques « participatives » –

⁸ L'idée que « développement durable » est un oxymore est banale. Elle est bien documentée dans Gallardo, S., 2008. La folie développement durable : http://histgeo.ac-aix-marseille.fr/a/stg/stg002_folie.pdf (consulté le 11 août 2010).

le bonus étant qu'ils seront ainsi mieux en mesure de contrôler leurs évolutions parfois imprévisibles. Puisque la confiance automatique dans la science instituée semble aussi s'estomper, ces rapports conseillent enfin de jouer de cette défiance pour refuser les conclusions des scientifiques lorsqu'elles menacent leurs intérêts, et de ne pas hésiter à demander de nouvelles études et concertations avec toutes les parties prenantes – mesure dilatoire classique – si les conclusions ne vont pas dans la direction qu'ils souhaitent⁹.

Un idéal qui a aussi une réalité institutionnelle

Le développement durable n'est toutefois pas qu'un projet de société sociale-démocrate-écologiste ou un slogan devenu une norme du bien-dire dans l'espace public. Il est aussi un ensemble d'institutions et de pratiques légales plus ou moins cohérentes et qui ont été progressivement mises en place au fil des ans.

Ces institutionnalisations sont variées de nature, elles ont des origines multiples et elles produisent des effets qu'il convient de regarder de près. Ces dispositifs et pratiques ont leur source originelle dans les actions militantes des associations et autres ONG développées depuis les années 1950 et 1960, et dans l'impact qu'elles ont eu sur l'espace public – il s'agit là du phénomène le plus ancien et le plus diffus, mais qui reste essentiel et actif aujourd'hui. Certaines de ces institutions et pratiques ont leur origine plus directe dans les milieux savants et leurs études – mais les deux mondes ne sont pas étanches, nous le savons, puisque c'est bien la rencontre des scientifiques et des associations qui a d'abord fait advenir cette évidence d'une durabilité à inventer. Le GIEC relève de ce cas, mais aussi la protection de la biodiversité ou l'élaboration des notions de savoirs et de peuples indigènes dans les années 1980, qui découlent de la rencontre de naturalistes de terrain, d'ONG environnementalistes et développementalistes et de représentants des populations locales (Boisvert, 2005).

Un certain nombre de ces réalisations ont pris forme via les institutions onusiennes – l'exemple type est bien sûr celui des multiples conventions internationales signées depuis les années 1970, notamment les protocoles de Montréal et de Kyoto, ou la Convention sur la diversité biologique. La Commission européenne fut également un acteur important, tant pour la promotion de la participation comme norme politique¹⁰ que pour certaines questions environnementales. Les raisons de son

engagement sont variées, même s'il est clair que le déficit de légitimité dont elle souffre – elle n'est pas élue – n'est pas sans importance dans sa volonté de se faire la promotrice par excellence de la « démocratie participative » et de l'environnement. C'est ce même déficit de légitimité qui fait qu'elle a pu être le fer de lance des politiques libérales en Europe, souvent avec l'aval tacite des États qui avaient les coudées moins franches – précisément parce que leurs dirigeants étaient redevables devant leurs mandants. En d'autres termes, certaines de ses raisons sont conjoncturelles¹¹, d'autres sont directement politiques (imposer la culture libérale et ses modes de gouvernement) et d'autres sont liées aux modes d'action spécifiques qui sont les siens (en matière de régulation sanitaire ou environnementale). Sur ce dernier point, on peut reprendre les thèses de Majone (1995), qui définit les politiques suivies par la Commission européenne comme celles d'un État « régulateur » – et non plus souverain –, d'un État sans grands moyens budgétaires et qui agit via l'édiction de normes portant sur la qualité des produits et les processus de production – espérant ainsi créer des marchés mieux configurés, économiquement et en termes environnementaux. On doit enfin mentionner les institutions qui se sont ralliées plus tard – l'État français et son administration, par exemple – et qui ont mis en place leurs propres règles et pratiques et leurs propres effets d'annonce¹².

Le bilan qu'on peut tirer de cette institutionnalisation en termes environnementaux est complexe ; il est limité mais non négligeable – un paradoxe que je souhaite développer. En termes d'impacts « réels », le résultat est souvent faible, je l'ai dit. Pour le changement climatique, par exemple, les résultats concrets sont limités, notamment si l'on prend en compte les gains dus aux délocalisations industrielles (et qui donc polluent ailleurs), et même si, pour certains pays comme l'Allemagne, ils ne sont pas nuls. Le dernier sommet de Copenhague est aussi un indice des limites rencontrées. J'en sais beaucoup moins sur le bilan concernant la préservation de la biodiversité, mais mon sentiment est qu'il est du même ordre : des réalisations ici et là (dans le contrôle de l'eau, par exemple, ou autour de l'Agenda 21, où les réalisations locales peuvent être positives en termes environnementaux et démocratiques), mais les tendances de fond ne sont pas nécessairement inversées de façon radicale.

L'impact est toutefois essentiel dans un autre registre, car les normes et les valeurs que portent ces institutions promouvant le développement durable modèlent et contraignent les individus, les entreprises, les États, le social. Je vais prendre, pour me faire comprendre, un exemple différent mais qui a l'avantage d'être bien

⁹ Voir détails dans Pestre (2008).

¹⁰ Elle est officiellement instituée comme règle de bonne gouvernance par le Livre blanc de 2001, texte préparé depuis le milieu des années 1990 par des chercheurs en sciences sociales.

¹¹ La fin difficile de la commission Sander, par exemple.

¹² Cette section repose sur un travail en cours sur la documentation de la Commission européenne. Voir également Majone, *op. cit.*

étudié : les lois de parité hommes-femmes dans la vie politique française. Dans ce domaine, le changement de catégorie et de cadrage des questions – le passage de l'égalité à la parité, par exemple – a permis l'émergence de solutions nouvelles en autorisant un consensus entre femmes de droite et femmes de gauche au Parlement – même si, *nothing is perfect*, il a rendu invisibles des problèmes antérieurement bien identifiés : les connotations sociales de l'égalité, par exemple (Lépinard, 2007).

De même, le vocabulaire du développement durable et les formes d'action mises en œuvre par les institutions qui le promeuvent ne sont pas sans effets. D'une part, dans la mesure où l'obligation disparaît – il s'agit le plus souvent de « politiques d'incitation », comme pour la parité – et que des compensations financières sont possibles pour ceux qui ne se conforment pas aux règles, les résultats ne sont pas toujours au rendez-vous. Il convient aussi d'ajouter que, comme dans la lutte pour la parité, la bataille pour la *sustainability* environnementale et sociale est sans fin ; elle est, dans le premier cas, contre l'évidence que la politique est une affaire d'hommes ; en matière d'environnement, elle est contre la logique des habitudes, les logiques complexes de la consommation, les logiques des marchés et des entrepreneurs – la logique du progrès et des systèmes au sens d'Habermas (1984–1987). Comme l'a écrit autrefois Dasgupta (2000), les ressources environnementales sont souvent considérées (par les acteurs économiques et les autres) comme a priori gratuites et, sans l'édiction de règles, il est peu de raisons de les économiser. Des retours en arrière ne peuvent donc pas ne pas surgir régulièrement sur la ligne d'horizon, pour le développement durable comme pour la parité. Concernant cette dernière, on peut évoquer les règles pour les élections locales récemment prévues par notre gouvernement et qui joueront contre la présence des femmes dans de nombreux conseils locaux¹³.

Il n'en reste pas moins, et je souhaite y insister, que ces manières de dire le monde et ces institutions – les lois de parité comme la répétition des principes du développement durable, la circulaire REACH comme la convention d'Aarhus – produisent des effets au quotidien. Ces institutions réactivent constamment l'actualité des questions dont elles ont la charge dans l'espace public, elles contribuent à ce qu'on ne puisse plus les ignorer trop facilement, les « invisibiliser ». Elles sont aussi l'occasion de recours légaux ou administratifs, toujours possibles de la part des contestataires, elles sont des ressources pour l'action et la réaction.

Grâce à ces institutions, l'inadmissible et le devoir de la preuve ont souvent changé de camp. Puisqu'il est publiquement reconnu que le développement se doit d'être durable, par exemple, c'est à ceux accusés de ne pas res-

pecter ce principe de justifier leurs actions ou leur non-action (c'est en cela que « développement durable » est un oxymore efficace). Certes, les réalisations concrètes peuvent profondément différer des mots, c'est évident, mais devoir dire sa préoccupation et répéter ses engagements n'est pas sans effet sur les pratiques des acteurs, sur l'espace public et les consciences. Certes encore, pour prendre un autre exemple, la représentation du monde en termes de « services écologiques » (ou écosystémiques) modifie les manières de penser et de gérer les questions environnementales, comme elle bouscule les modes de travail des paysans et les modes de penser des écologues, mais elle contribue à maintenir de façon constante la question écologiste sous les feux des projecteurs, et ce pour tous les acteurs (Ranganathan *et al.*, 2008).

Ces institutions ont donc l'avantage d'être l'incarnation d'un champ de contraintes qui pèse sur le politique, l'univers industriel et la vie sociale – même si tout est cadré d'une façon souple et que les échappatoires sont en pratique nombreuses. Et même la non-obligation, le caractère volontaire des engagements qu'on prend – si caractéristique de la nouvelle gouvernance – a un côté positif, à savoir le devoir de négocier, le fait qu'il n'est plus aisé d'agir sans signe de bonne volonté, sans signe de concertation minimale.

Un idéal qui est à détruire

Le développement durable peut enfin être décrit d'une dernière façon : pour beaucoup, il est une cible à détruire, une manière de penser le monde qui, si elle ne peut être frontalement attaquée du fait de son aura attractive et affective pour les populations, doit être minée de l'intérieur, refusée autant que faire se peut puisqu'elle constitue une mauvaise politique.

Pour illustrer ces positions, laissez-moi donner les arguments que vous pouvez trouver sur les sites des *think tanks* conservateurs américains à propos du protocole de Kyoto et des enjeux de la conférence de Copenhague de décembre 2009 sur le changement climatique. En vrac – en m'appuyant surtout sur les textes de deux fondations, Heritage et Enterprise – voici les énoncés qu'on trouve et que je me permets de commenter¹⁴.

– Selon les dernières données, le réchauffement de la dernière décennie a faibli ; de toute façon, les analyses scientifiques sur le climat n'ont pas toujours une excellente qualité et elles se manifestent par un manque de transparence – une ligne de discours qui a pris une nouvelle ampleur depuis novembre 2009 et qui consiste à attaquer la solidité des énoncés du GIEC, à montrer que

¹³ Depuis la rédaction de ce texte en janvier 2010, le projet de réforme du code électoral (pour les élections locales) a été rejeté par le Parlement.

¹⁴ The Heritage Foundation, <http://www.heritage.org> ; American Enterprise Institute for Public Policy Research, <http://www.aei.org/home> (sites consultés le 23 décembre 2009).

sa science n'est pas *waterproof*. Cette tactique est classique – les études sur les sciences ont montré depuis quarante ans qu'on peut toujours affaiblir la solidité d'un argumentaire en visant les caractères particuliers de ses cadrages et simplifications, qui sont inévitables – et elle est actuellement utilisée contre le GIEC par ceux qui ne veulent pas des contraintes qui découleraient de ses constats ou qui jugent – c'est le cas d'un nombre non négligeable de scientifiques – que ces constats sont devenus une nouvelle doxa qu'il est du devoir des nouveaux « Galilée » de critiquer.

– Second argument : le protocole de Kyoto, tel qu'il existe, est un échec ; il ne conduit pas aux réductions escomptées d'émissions de carbone, et les textes pointent le cas du Canada, voire du Japon, qui font moins bien que les États-Unis – bien que ceux-ci ne soient pas parties au protocole et qu'ils laissent les marchés agir sans réduire la croissance. La ligne d'argument est ici que les engagements volontaires n'engagent que ceux qui y croient et qu'un peu moins de naïveté est un bien commun qu'il serait sage de répandre.

– La troisième ligne critique vise ce qui est au cœur, ce qui fonde toute approche sociale-démocrate, pour reprendre mon vocabulaire initial, à savoir son engagement pour un partage, son engagement pour une cité de justice civique et qui pense l'équité. L'argument prend plusieurs formes, notamment le refus de considérer les responsabilités passées – une ligne d'argument qui s'est développée avec les *think tanks* conservateurs dans les États-Unis des années 1990 et durant l'ère Bush. Transversalement aux idéaux des défenseurs du protocole de Kyoto, ils réaffirment des principes de *Realpolitik* durs – le fait que nous sommes toujours en guerre, ne serait-ce qu'en guerre économique. Cette idéologie de la guerre nécessaire, de la guerre juste et de la guerre préventive (car il ne s'agit pas que de guerre économique) a pris valeur de dogme dans les années 2000–2008 ; elle reste aujourd'hui très présente, et ses implications quant au fait que nous n'avons pas à faire repentance se retrouve sous des formes atténuées, en France, dans plusieurs des discours du président Sarkozy. Les États-Unis n'ont donc pas à jouer les victimes, le Nord n'a pas à payer « d'éco-réparations » – contrairement à ce que demandent les « activistes ». La conclusion est que la Chine ou l'Inde n'ont pas à être traitées de façon différente des États-Unis, qu'elles doivent donc payer, comme les autres, au prorata de leurs émissions actuelles.

– Le quatrième argument repose sur une évaluation (implicite mais idéologiquement efficace) des aides au développement et des effets pervers qu'elles ont parfois (souvent ? toujours ?) produits dans le passé. Payer pour le développement des autres pays ne constitue pas une politique de développement satisfaisante – les marchés libérés d'entraves sont beaucoup plus efficaces, comme le prouve le développement de nombre de pays du Sud

depuis la libéralisation des années 1980. Le Nord n'a d'ailleurs pas à transférer ses technologies sans contreparties, notamment pour les pays en plein développement, comme la Chine, qui deviennent, de fait, des concurrents directs. Ces transferts doivent être laissés à l'initiative des acteurs économiques et des marchés – à moins de renoncer aux droits les plus élémentaires (la propriété, par exemple) ou de choisir de se suicider !

– Autre argument : le coût des accords de type Kyoto est trop élevé pour l'économie (américaine). Quoi qu'il en soit, le gain en température qu'ils permettent reste marginal par rapport à ces coûts, et d'autres solutions, notamment techniques, vont apparaître. La ligne de pensée est ici que, après la période doctrinaire et d'agitation militante, après la phase d'activisme des écologistes radicaux et irresponsables, mais aussi après l'ère des belles âmes du développement durable coordonné et partageur, nous entrons enfin dans l'ère plus raisonnable des technologies vertes, qui vont changer radicalement la donne. Et ici les marchés restent les meilleurs outils dont nous disposons. C'est que, de toute façon – et ce principe cardinal ne peut être contesté – c'est aux marchés de résoudre la question climatique, comme il résout toutes les autres. Si la question environnementale est réelle, des correctifs s'y feront jour, et au meilleur coût.

– Sixième type d'argument, qui porte sur ce que sont les relations internationales, sur ce qui fonde la géopolitique « réelle », sur ce qu'est la nature des accords que les États passent entre eux. Le point est double : il porte sur la place centrale des États, sur le fait qu'ils constituent la base souveraine de toute régulation, que l'équilibre des forces entre pays est le cœur des relations internationales ; il porte ensuite sur le fait qu'aucune instance supérieure ne peut s'immiscer entre eux, que le multilatéralisme est un danger, un mythe, une naïveté politique. Les accords multilatéraux, surtout s'ils sont contraignants, sont une atteinte à la souveraineté – des États-Unis – et ils ne constituent pas une solution viable. De plus, bien sûr, il n'est aucune raison de faire confiance aux Nations unies pour administrer des fonds importants – et encore moins des fonds qui proviendraient des contribuables américains. D'ailleurs, les Nations unies ont maintes fois prouvé combien elles étaient vulnérables aux détournements et pires tyrans.

Ces raisons de *Realpolitik* sont au cœur de l'échec du sommet de Copenhague – et elles renvoient à la seconde transformation majeure des deux dernières décennies, au côté de celle qui a cherché à instaurer une gouvernance et un développement durables négociés et partagés. À savoir : le retour à un libéralisme économique militant couplé à une révolution conservatrice défendant l'inévitabilité du conflit des civilisations.

La philosophie du néolibéralisme a plusieurs facettes. L'une d'elles nous importe ici, celle exposée par Hayek (1944) dès son livre *The Road of Serfdom*, qui tient toute

idée d'anticipation et de planification, même indicative, comme une *hubris* à abandonner¹⁵. L'idée que l'esprit humain puisse saisir la complexité du monde économique et social – sans même parler de la complexité de ses interactions avec le système Terre – et qu'il puisse en déduire des politiques collectives qui soient efficaces est un leurre. Les humains sont incapables de le faire, les actions qu'ils entreprendraient sur cette base ont toutes les chances de produire plus de dégâts que de bien – parce que l'esprit humain est trop limité et que seuls les marchés calculent efficacement. Placer notre futur dans les mains d'une bureaucratie internationale prétendant savoir, mais de fait déconnectée des réalités économiques et politiques, et ainsi perturber le jeu naturel et efficace des marchés est donc une hérésie dont sont coupables le développement durable et ses institutions associées – comme l'étaient précédemment le rêve social-démocrate et la place indue qu'il attribuait à l'État dans la régulation. Certes, on peut lire ces déclarations comme une défense d'intérêts bien compris, mais il s'agit aussi de convictions profondes qui sont reprises par des segments importants des populations nord-américaines et mondiales.

Ces convictions sont d'autant plus profondes qu'elles se sont couplées à une révolution conservatrice qui a fait resurgir, comme règle de vie, une sorte de nouvelle guerre généralisée des intérêts et des cultures rebaptisée guerre de civilisations. Elle a conduit à la stigmatisation des autres (l'Empire du mal) et à dire l'inanité qu'il y aurait à entrer en délibération avec de telles gens. Cette révolution conservatrice nous a ramenés au repli sur soi et à une autre gamme de valeurs primordiales. En cela, pourrait-on dire, elle cherche à nous enfermer dans un dilemme du prisonnier généralisé – celui qui ne fait aucune confiance à ses interlocuteurs – aux antipodes de l'idée d'un développement consciemment maîtrisé et construit en commun par la discussion¹⁶.

Chronologiquement, ce phénomène se met en place en parallèle à la révolution libérale initiée par Pinochet, Thatcher et Reagan – qui est bien sûr aussi une révolution dans les valeurs –, mais elle ne prend son nouveau cours, notamment pour les relations internationales, qu'après la chute du mur de Berlin. Ceux qui ont été appelés les néoconservateurs commencent leurs campagnes au dé-

but des années 1990. Décidés à faire jouer un rôle unique aux États-Unis sur la nouvelle scène géopolitique, un rôle de gardien de la sécurité les plaçant au-dessus des règles communes, ils récuse tout processus de gouvernance partagée qui les impliquerait. Ils réaffirment la primauté des États et de leurs intérêts (ironie de l'histoire lorsque les choses sont regardées tant du côté de la bonne gouvernance que du côté des principes libéraux purs et durs), avec comme objectif premier une refondation du Moyen-Orient, affirmée dès le milieu des années 1990. Arrivés au pouvoir en 2000 avec l'élection de G.W. Bush, et notamment du fait des événements du 11 septembre, ces néoconservateurs appuient une révolution culturelle venant des profondeurs du pays et se lancent dans la guerre chaude, en Afghanistan mais surtout en Irak, et dans la guerre contre le terrorisme. La valeur qui émerge alors comme centrale n'est plus celle de concertation, mais celle de sécurité.

À mon sens, c'est l'existence de ces deux projets de société antagoniques – le projet de développement durable et celui libéral-conservateur – mais surtout leur rencontre frontale au moment où des engagements concrets ont à être pris, qui donne la clé du texte minimal (ne doit-on pas dire de l'échec?) de Copenhague. Je pense que le résultat de Copenhague, qui révèle une situation présente antérieurement mais alors non déployée, devrait conduire l'Europe, qui a mis au cœur de ses actions l'idée de développement durable, à sortir d'un *wishfull thinking* énonçant que son projet ne pouvait pas ne pas être la solution évidente et partagée par tous. Non que ce projet soit sans pertinence face à la situation, bien au contraire ; non qu'il ne faille pas tenter de faire réussir ce projet de société, dont je pense qu'il est juste. Mais la partie sera plus rude que prévu, et il faut agir en connaissance de cause puisque nous n'allons pas en pente douce vers la « gouvernance heureuse ». Des intérêts réels, des logiques différentes et d'autres projets de société sont là, ils sont bien représentés, et les questions à traiter n'ont pas de solutions simples. Certes encore, le projet de développement durable jouit d'un a priori positif dans de larges secteurs des populations, et cela peut s'avérer décisif dans le futur, mais il n'est ni universel dans ses évidences, ni sans contradictions ni points aveugles.

Quel que soit notre attachement au développement durable, au partage des savoirs et aux modes collectifs de décision, quelle que soit la grandeur de ces idéaux dont nous avons un sens profond et intérieur, nous devons savoir que le monde social est ainsi fait que cette évidence n'est pas partagée, qu'elle sera au contraire activement combattue. Cela peut-il conduire à la catastrophe ? C'est possible, car les civilisations sont mortelles, car les collectifs humains, même le nôtre, sont capables de s'auto-détruire. Tenter d'inverser cette issue n'en est donc que plus essentiel, et c'est pourquoi il nous faut à nouveau reprendre cette conversation non pas sur la base d'une

¹⁵ La question des limites de l'esprit humain, même collectif, lorsqu'il cherche à comprendre le monde et à définir des politiques efficaces, est réelle (cf. Weil, 1955). Mais cela n'implique en rien que nous ne pouvons ou ne devons rien faire consciemment et délibérément. En admettant même que les marchés puissent être, dans quelques cas, des calculateurs efficaces, les valeurs « d'efficacité » qu'ils véhiculent n'épuisent pas ce que les sociétés humaines peuvent souhaiter réaliser. D'autres modes de régulation sont donc à mobiliser et les affirmations de Hayek doivent être prises pour ce qu'elles sont d'abord : un programme politique.

¹⁶ Sur la guerre des civilisations, le texte classique est Huntington (1996) ; voir aussi Pestre (2009).

idée simple, mais sur celle de la variété des enjeux, de la complexité des situations et d'analyses « froides » sur ce qui peut advenir.

Références

- Boisvert, V., 2005. Bioprospection et biopiraterie : le visage de Janus d'une activité méconnue, *Quel développement durable pour les pays en voie de développement ?*, *Cahier du GEMDEV*, 30, 123-136.
- Chaniel, P., 2001. *Justice, don et association : la délicate essence de la démocratie*, Paris, La Découverte.
- Constant, B., 1819. De la liberté des anciens comparée à celle des modernes : <http://www.panarchy.org/constant/liberte.1819.html> (consulté le 18 décembre 2008).
- Dasgupta, P., 2000. Science as an institution: Setting priorities in a new socio-economic context, *World Conference on Science, Science for the 21st century: A New Commitment*, Paris, Unesco, 264-271.
- Derrida, J., 1994. *Politiques de l'amitié*, Paris, Galilée.
- Fitoussi, J.-P., 2004. *La Démocratie et le marché*, Paris, Grasset.
- Fresso, J.-B., 2009. « La Fin du monde par la science » : innovations, risques, régulations, de l'inoculation à la machine à vapeur (1750-1850). Thèse de doctorat, EHESS, Paris.
- Habermas, J., 1984-1987. *The Theory of Communicative Action* [vol. 1. *Reason and the Rationalization of Society*; vol. 2. *Critique of Functionalist Reason*], Boston, Beacon Press.
- Hayek, F.A., 1944 [rééd. 2007]. *The Road to Serfdom*, Chicago, The University of Chicago Press.
- Huntington, S.P., 1996. *The Clash of Civilizations and the Remaking of the World Order*, New York, Simon and Schuster. Trad. fr. : *Le Choc des civilisations*, Paris, Odile Jacob, 1997.
- Lépinard, É., 2007. *L'Égalité introuvable : la parité, les féministes et la République*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Majone, G., 1995. *The European Community as a Regulatory State*, Series of Lectures of the Academy of European Law.
- Pestre, D., 2007. The historical heritage of the 19th and 20th centuries: Techno-science, markets and regulations in a long-term perspective, *History and Technology*, 23, 4, 407-420.
- Pestre, D., 2008. Challenges for the democratic management of technoscience: Governance, participation and the political today, *Science as Culture*, 17, 2, 101-119.
- Pestre, D., 2009. Understanding the forms of government in today's liberal societies: An introduction, *Minerva*, 47, 243-260.
- Ranganathan, J., Bennett, K., Raudsepp-Hearne, C., Lucas, N., Irwin, F., Zurek, M., Ash, N., West, P., 2008. *Ecosystem Services: A Guide for Decision Makers*, Washington (DC), World Resources Institute.
- Weil, S., 1955. *Réflexions sur les causes de la liberté et de l'oppression sociale*, Paris, Gallimard.
- World Commission on Environment and Development, 1987. *Our Common Future*, Oxford, New York, Oxford University Press.
- Zaccaï, E., 2007. Développement durable et disciplines scientifiques, *Natures Sciences Sociétés*, 15, 4, 379-388.
- Zaccaï, E., 2009. Développement durable : l'idéologie du XXI^e siècle, *Idéologies, le retour de flamme*, *Sciences humaines*, « Grands Dossiers » n° 14.

Reçu le 22 février 2010. Accepté le 1^{er} décembre 2010.